



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8155^e séance

Mercredi 10 janvier 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Umarov	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Koweït	M. Almunayekh
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (S/2017/1113)

Évaluation de la première restructuration de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général (S/2018/12)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2017/1113)

Évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général (S/2018/12)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1113, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et sur le document S/2018/12, qui contient le texte de l'évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation au Darfour.

Six mois après l'adoption de la résolution 2363 (2017) portant sur la restructuration en deux phases de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), j'ai l'honneur de porter à l'attention des membres du Conseil l'évaluation de la première phase de restructuration de la MINUAD menée par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, qui figure dans

un rapport conjoint (S/2018/12), conformément au paragraphe 6 de la résolution. Je vais également parler de l'évolution de la situation au Darfour dans le contexte du dernier rapport semestriel du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2017/1113), publié le 27 décembre 2017.

En juin de l'année dernière, en reconnaissance de l'amélioration globale de la situation en matière de sécurité au Darfour, le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations faites par le Secrétaire général de l'ONU et la Présidente de la Commission de l'Union africaine dans leur rapport spécial du 18 mai 2017 (S/2017/437) tendant à l'adoption d'une approche à deux volets, en mettant l'accent sur la protection dans la région du Djebel Marra et sur la stabilisation de la situation dans d'autres régions du Darfour. Dans le même contexte, le Conseil de sécurité a autorisé une réduction des effectifs en uniforme et du nombre de membres du personnel civil de la mission, en deux phases, notamment la remise de 11 bases d'opérations de la MINUAD au Gouvernement soudanais, tout en demandant de produire, avant le 1^{er} janvier 2018, une évaluation écrite portant sur les six premiers mois de la restructuration. L'évaluation a été réalisée par une équipe d'évaluation conjointe Union africaine-ONU, avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des équipes de pays pour l'action humanitaire, qui se sont rendus à Khartoum et au Darfour du 7 au 17 novembre 2017.

Je voudrais présenter brièvement les principales conclusions de l'évaluation. Les tendances de conflit constatées dans le rapport spécial du 18 mai 2017 (S/2017/437) se poursuivent, le Gouvernement soudanais ayant, après sa victoire militaire contre les mouvements rebelles, fermement consolidé son contrôle et l'autorité de l'État dans tout le Darfour, à l'exception de petites poches dans la région du Djebel Marra, contrôlées par une Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid fragmentée et affaiblie, avec les autres groupes rebelles qui offrent des services en tant que mercenaires et se livrent à des actes criminels dans les pays voisins. Au Darfour, le déploiement des Forces d'appui rapide et l'exécution de la campagne de collecte d'armes ont renforcé la capacité du Gouvernement à intervenir rapidement en cas de problème de sécurité. Les événements ont également créé une nouvelle dynamique en réunissant les différents groupes sous l'autorité des Forces d'appui rapide, y compris, récemment, les garde-frontières de Moussa Hilal, et en créant progressivement les conditions propices à de nouvelles réalités politiques.

Sans incidents majeurs dans l'ensemble, la campagne de désarmement a rencontré des réactions mitigées et sceptiques, en particulier par les communautés de personnes déplacées, tandis que les autorités locales et les chefs tribaux estiment que cela a amélioré la sécurité de la population. La MINUAD a appelé l'attention des autorités sur des cas préoccupants de non-respect de l'état de droit et de violations des droits de l'homme liés à la campagne, tout en surveillant son exécution dans les camps de personnes déplacées, y compris le camp de Kalma. Entre-temps, les progrès vers un règlement politique négocié demeurent un espoir lointain.

Jusqu'à présent, les indicateurs humanitaires montrent que la situation demeure critique, avec 2,7 millions de personnes déplacées sur le territoire du Darfour, dont 2,1 millions ont besoin d'assistance et 1,6 million vivent dans différents types de camps et de colonies. Bien qu'aucun nouveau déplacement n'ait eu lieu au cours de la période d'évaluation et que certains retours volontaires aient eu lieu, notamment le récent rapatriement de réfugiés soudanais de République centrafricaine au Darfour du Sud, l'insécurité, la pénurie de services de base et le manque de moyens de subsistance durables dans les zones de rapatriement, ainsi que les problèmes touchant à la propriété foncière, sont devenus des obstacles importants au retour.

La première phase de restructuration de la MINUAD a été achevée avant la date limite du 31 décembre 2017, avec la fermeture de 11 bases d'opérations et leur remise au Gouvernement de l'État du Darfour à la fin du mois d'octobre. La composante militaire de l'Opération s'établit actuellement à 11 461 personnes pour un effectif autorisé de 11 395 éléments à la fin de la première phase; la composante police de la mission compte actuellement 2 666 policiers des Nations Unies sur un total autorisé de 2 888; et le nombre de postes civils a été réduit de 558 à la suite de la réalisation d'un examen des besoins en personnel civil. Dans le contexte de l'approche à deux volets de l'Opération, la mission a récemment donné un caractère officiel au concept du Groupement tactique du Djebel Marra et l'activera au cours de la deuxième moitié de janvier, tandis que, le 7 janvier, le Gouvernement a indiqué avoir alloué des terrains pour la base d'opérations de Golo, bien qu'il faille encore se mettre d'accord sur les détails de la mise en place effective de la base. La mission travaille actuellement sur des programmes de stabilisation propres à chaque État, en coopération avec le Gouvernement de l'État du Darfour et l'équipe de pays des Nations Unies.

Au cours de la première phase de restructuration, le Gouvernement soudanais a été très coopératif dans la facilitation du rapatriement de contingents et dans la fermeture et la remise en temps voulu des bases d'opérations. Dans l'ensemble, les déplacements du personnel humanitaire au Darfour bénéficient d'un cadre opérationnel fiable. Toutefois, l'Opération a toujours des difficultés à obtenir des visas pour son personnel international, en particulier pour ceux qui travaillent sur les droits de l'homme.

L'évaluation au Darfour a été réalisée quelques semaines après la fermeture de bases d'opérations, et n'a donc permis qu'une analyse préliminaire des incidences de la restructuration de la MINUAD. Si aucune incidence négative grave n'a été constatée au cours de la mission d'évaluation sur le terrain et pendant les semaines qui ont suivi, il est clairement trop tôt pour se faire une idée précise des conséquences de la fermeture des bases d'opérations pour la population locale. Au cours de la période à venir, nous continuerons de tenir le Conseil informé de toute question nouvelle.

Les événements couverts par le rapport d'activité du Secrétaire général ont réaffirmé les tendances décrites ci-dessus. Si, au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'affrontements armés à déplorer entre les forces gouvernementales soudanaises et les mouvements armés du Darfour, le démarrage de la collecte forcée d'armes à travers le Darfour et son lancement dans les camps de personnes déplacées constituent ses caractéristiques essentielles. En outre, le début de la saison des migrations continuait de susciter des violences entre communautés, bien que moindres que celles constatées au cours des années précédentes. Aucun progrès concret n'a été enregistré dans le processus politique au Darfour ou dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Pour terminer, je voudrais porter deux questions à l'attention du Conseil. Premièrement, alors que la mission s'oriente vers la mise en œuvre de la deuxième phase de restructuration, à condition que les tendances actuelles se poursuivent, je recommande, pour la délibération du Conseil, qu'un examen soit réalisé afin d'étudier l'opportunité d'un nouveau concept de la mission, dans lequel les priorités seraient mises à jour, dans le cadre du renouvellement du mandat de la MINUAD en juin. Deuxièmement, le financement de la pérennisation des efforts de consolidation de la paix au Darfour devrait être traité comme une question politique éminemment prioritaire par les États Membres, afin de

protéger les investissements déjà faits en faveur de la paix et d'éviter une reprise du conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé, qui, comme d'habitude, a été très utile. Nous remercions également le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de leur rapport d'évaluation (S/2018/12) de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Nous sommes très encouragés de voir que la situation en matière de sécurité au Darfour continue d'afficher des progrès marqués et que le Gouvernement est en train de consolider l'autorité de l'État dans tout le Darfour. Nous félicitons le Gouvernement d'avoir prorogé le cessez-le-feu unilatéral; de même, nous le félicitons pour l'absence d'affrontements avec l'un des groupes rebelles depuis le début de 2015 et avec un deuxième groupe depuis le début de 2016. L'accès humanitaire a continué de s'améliorer au Darfour et les déplacements du personnel humanitaire au Darfour bénéficient d'un cadre opérationnel fiable et ouvert depuis décembre 2016.

Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que la campagne de collecte d'armes, lancée par le Gouvernement, contribue à consolider la paix et la stabilité relatives qui régnaient au Darfour, notamment en entraînant une nette diminution des conflits intercommunautaires, compte tenu en particulier des préoccupations légitimes soulevées lors du lancement de la campagne. Il est également encourageant de noter que la collecte s'est déroulée sans heurt dans les camps de personnes déplacées et qu'il a été convenu de créer un comité trilatéral chargé de la collecte d'armes dans le camp de Kalma, avec la participation de la MINUAD, du Gouvernement et de représentants des personnes déplacées. Nous espérons que la campagne de collecte d'armes contribuera à réduire encore le niveau de la violence armée ainsi qu'à encourager le retour des personnes déplacées en améliorant les conditions dans leurs foyers d'origine.

Même si nous notons avec satisfaction que de nouveaux déplacements n'ont pas eu lieu au cours de la période d'évaluation, le nombre élevé de personnes

déplacées reste l'un des plus grands défis des 10 mois de paix durable au Darfour. Toutefois, le Gouvernement dispose de moyens limités pour répondre pleinement à cet énorme défi et a donc besoin de l'appui de la communauté internationale.

Bien entendu, nous sommes déçus de voir que les progrès destinés à parvenir à un règlement politique négocié restent difficiles à atteindre jusqu'à présent. Comme le Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) l'a expliqué dans son rapport final (voir S/2017/1125), le problème fondamental reste que les attentes des groupes rebelles sont irréalistes. Il est difficile d'estimer que les groupes rebelles sont prêts à collaborer avec le Gouvernement en toute bonne foi, ou, de fait, à considérer les intérêts de la population comme une priorité. Ce que leurs actes démontrent, c'est qu'ils sont impliqués dans des activités criminelles, y compris en Libye et au Soudan du Sud. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général et comme le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, vient de le souligner, les activités rebelles se cantonnent à des poches du Djebel Marra où les groupes s'abaissent à participer à des actes de banditisme. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il exerce des pressions sur les groupes rebelles afin qu'ils prennent véritablement part au processus de paix ou sinon en subissent les conséquences.

Nous sommes également préoccupés par la lenteur des progrès dans la mise en oeuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Comme le dit le Secrétaire général, le Document de Doha constitue un cadre global en vue d'une solution politique, et nous exhortons tous les groupes armés à déposer leurs armes et à souscrire sans retard à ce document. Nous jugeons encourageantes la volonté déclarée du Gouvernement de mettre en oeuvre le Document de Doha et les mesures prises récemment en ce sens. Il faut comprendre que le Gouvernement déploie ces efforts en dépit d'une situation régionale difficile en matière de sécurité et des agissements hostiles d'acteurs extérieurs, qui cherchent à semer plus encore le trouble au Soudan et dans la région en soutenant certains groupes armés de l'opposition, comme cela est mis en exergue dans le rapport du Groupe d'experts (S/2017/1125).

Nous prenons note avec satisfaction de l'achèvement réussi de la première phase de réduction des effectifs et de restructuration de la MINUAD, ainsi que de la coopération louable du Gouvernement à cet égard. En outre, nous sommes satisfaits qu'aucun effet négatif

grave n'ait été signalé après la fermeture de plusieurs bases d'opérations dans le contexte du processus de restructuration. Nous pensons que la situation au Darfour est propice au passage à la deuxième phase. Cette fois-ci, il faudra mettre fortement l'accent sur les efforts de consolidation de la paix, et c'est la demande générale qui est adressée à l'équipe d'évaluation, avec des projets de développement pour appuyer la paix au Darfour. Pour cela, il va falloir renforcer les ressources financières et humaines de l'équipe de pays des Nations Unies.

Il sera aussi très important de ne pas négliger les difficultés humanitaires dans la région. Le rapport indique que le nombre de réfugiés affluant au Darfour en provenance du Soudan du Sud s'est hissé à 192 826, dont 89 000 sont arrivés pendant la seule année 2017. À l'évidence, le Soudan a besoin d'un appui à ce propos, d'autant qu'il a également contribué à la paix et à la stabilité dans la région, comme le démontrent la visite du Président Salva Kiir au Soudan les 1^{er} et 2 novembre et les visites du Président Al-Bashir en Ouganda les 13 et 14 octobre et au Tchad les 1^{er} et 2 décembre. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer une stratégie conjointe de collecte de fonds aux fins de l'application du Cadre stratégique intégré pour le Darfour, portant sur la période de 2017 à 2019. La communauté internationale doit aussi fournir tout l'appui nécessaire aux efforts de consolidation de la paix au Darfour. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement a attribué un terrain à Golo pour une base opérationnelle temporaire du Groupement tactique du Djebel Marra. Cela facilitera beaucoup, sans aucun doute, le rôle de maintien de la paix traditionnel qui est prévu pour la MINUAD dans la région du Djebel Marra.

Enfin, nous souscrivons aux résultats de l'évaluation et aux recommandations faites par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général concernant la voie à suivre. Nous attendons avec intérêt la réalisation d'un examen conjoint par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, en consultation étroite avec le Gouvernement, avant le renouvellement du mandat de la MINUAD en juin.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, le Pérou tient à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2017/1113) ainsi que l'évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(MINUAD) et des différents aspects y relatifs qui a été menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général.

Nous considérons que les progrès vers la stabilité faits au Darfour sont une évolution positive. La campagne de collecte d'armes a abouti à une réduction de la violence ces derniers mois, et nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ces efforts conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui est la base de l'accord politique nécessaire. Toutefois, nous notons avec préoccupation que les violations des droits de l'homme se poursuivent. Nous rappelons aux autorités soudanaises qu'elles ont la responsabilité de protéger la population civile, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées qui se trouvent en situation vulnérable. Il nous semble très important de renforcer les capacités de la police et de l'appareil judiciaire afin de poursuivre en justice et de sanctionner les personnes responsables d'atrocités criminelles. S'agissant de l'évaluation du processus de restructuration de la MINUAD et de réduction de ses effectifs, nous tenons à souligner trois questions qui nécessitent une attention urgente.

Premièrement, la rapidité avec laquelle la première phase du processus a été exécutée a limité dans une certaine mesure la capacité de planifier et de bien mettre en œuvre le processus de restructuration. Il sera indispensable de veiller à ce que la deuxième phase soit menée à bien de façon plus organisée et coordonnée entre les équipes concernées. Le Pérou appuie la recommandation de reporter la remise de la base de Kalma à la fin de la deuxième phase du processus de restructuration, afin que celui-ci puisse se dérouler de la façon la plus sûre et la plus pacifique possible. Nous sommes également préoccupés par les retards dans la mise en place d'une base temporaire à Golo. Nous pensons que cette base est essentielle pour permettre à la MINUAD d'avancer dans le processus de maintien de la paix et d'axer ses ressources et ses activités sur le développement durable au Darfour, en vue de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Nous estimons qu'il est à la fois urgent et nécessaire de régler les problèmes qui empêchent l'aide humanitaire de parvenir à ses destinataires. Nous reconnaissons que des améliorations ont été apportées au processus de délivrance de visas, améliorations qui doivent s'étendre au personnel humanitaire. Mais il sera tout aussi important d'éliminer les obstacles bureaucratiques à l'entrée des conteneurs dans le pays.

Le Pérou considère que la pérennisation de la paix au Darfour passe par l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et l'élimination des causes profondes du conflit. À cet égard, nous saluons l'initiative de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Cadre stratégique intégré pour le Darfour pour la période 2017-2019. Les contributions des donateurs, y compris en provenance de sources non traditionnelles et d'institutions financières régionales, doivent servir à la bonne mise en oeuvre du Cadre.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé sur le rapport bimestriel du Secrétaire général (S/2017/1113) ainsi que sur l'évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général (S/2018/12).

Nous saisissons cette occasion pour souligner les aspects positifs signalés principalement dans le domaine de la sécurité, comme on avait déjà pu le constater pendant la période couverte par le précédent rapport. Le fait qu'il n'y a pas eu d'affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour pendant la période couverte par ce nouveau rapport représente un progrès notable. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Gouvernement de prolonger le cessez-le-feu unilatéral jusqu'au 31 mars, créant ainsi un environnement qui permettra au Gouvernement et à la MINUAD d'axer leurs efforts sur la consolidation de la paix au Darfour et sur le processus politique, en s'attaquant aux causes sous-jacentes du conflit, telles que les questions de propriété foncière, et en promouvant le développement dans cette zone.

Un autre aspect que nous souhaitons souligner, ce sont les progrès réalisés par la campagne de collecte d'armes promue par le Gouvernement. Son succès est essentiel pour améliorer la sécurité dans les communautés locales et pour instaurer une paix stable et durable. Il faut éviter tout différend éventuel et susciter un attachement au processus au sein de la population civile aussi bien que parmi les milices. Cette campagne gouvernementale, qui s'inscrit dans le prolongement des efforts de consolidation de la paix menés par la MINUAD, doit bénéficier de l'appui résolu de la communauté internationale.

Dans le domaine humanitaire, il est clair que l'amélioration des conditions de sécurité a permis d'éviter de nouveaux déplacements de civils. Bien que cela soit positif, la situation des personnes déplacées reste de toute évidence préoccupante, et aucune amélioration notable ne s'est produite malgré les efforts du Gouvernement et des organismes et agents humanitaires. Il est impératif que la communauté internationale appuie le développement de projets qui permettraient aux personnes déplacées d'avoir accès aux services de base et amélioreraient leurs conditions de vie. Nous nous félicitons aussi de l'action menée par l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondiale et d'autres acteurs humanitaires.

Nous tenons à souligner que de nouveaux cas d'obstruction à l'accès humanitaire ont été signalés. Toutefois, un accès a été autorisé aux habitants du Djebel Marra, ce qui montre que le Gouvernement et les différentes institutions pertinentes œuvrent de concert et en bonne coopération. D'autre part, bien que le nombre de cas de violations des droits de l'homme et d'autres crimes de ce type ait baissé par rapport à la période antérieure, il faut toutefois redoubler d'efforts pour mettre fin aux cas de détentions illégales et à la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier la violence sexuelle et sexiste, et promouvoir l'accès des femmes à la justice.

La Bolivie est d'avis que l'un des défis majeurs que doit relever le Soudan aujourd'hui est la revitalisation du processus politique. Nous saluons l'action menée par le Gouvernement pour mettre en oeuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour et nous rappelons avec force que la seule solution possible à la crise dans la région passe par un processus politique qui permettrait de régler les questions en suspens entre les parties, principalement les différends liés à la gestion et à la propriété de la terre, aux conflits intercommunautaires, au désarmement de la population civile et des milices, et au cessez-le-feu permanent, entre autres choses.

Nous prenons note de la nécessité de résoudre les divergences qui existent concernant le Document de Doha pour la paix au Darfour et appelons les parties qui ne l'ont pas encore signé à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement. À cet égard, nous nous félicitons du bon travail réalisé par le Représentant spécial, M. Jeremiah Mamabolo, et par les membres du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Enfin, nous sommes d'avis que pour progresser dans son développement et parvenir à une paix stable

au Darfour, le Soudan aura besoin de l'appui conjoint de l'ONU, de l'Union africaine et de la communauté internationale. Nous nous félicitons aussi des progrès enregistrés dans le processus de restructuration de la MINUAD. Nous devons veiller à renforcer les capacités de l'équipe de pays des Nations Unies pour pouvoir passer à la deuxième phase et garantir un retrait sans heurts de l'Opération hybride. Nous remercions la MINUAD des efforts dévoués qu'elle déploie pour consolider la paix au Darfour.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2017/1113). Ce rapport met clairement en lumière la situation qui prévaut actuellement au Darfour. Nous y avons constaté plusieurs faits nouveaux positifs, rendus possibles grâce à l'action conjointe de l'ONU, de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais.

Nous notons avec satisfaction les résultats positifs obtenus grâce aux efforts du Gouvernement soudanais, comme par exemple le fait que le nombre d'affrontements entre le Gouvernement et les groupes rebelles a considérablement diminué. Ce climat permet à toutes les parties de concentrer leurs efforts sur le processus politique, lequel doit conduire à l'instauration d'une paix durable. Nous voudrions aussi souligner la détermination du Gouvernement soudanais à promouvoir la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

La Guinée équatoriale, comme toujours, pense que le règlement du conflit au Darfour doit passer par un processus politique qui permette de traiter de toutes les questions épineuses, notamment celles liées à la propriété foncière, aux conflits intercommunautaires et au désarmement de la population civile et des milices. Il faut que tous les mouvements impliqués dans le processus redoublent d'efforts pour parvenir à une paix avec le Gouvernement au travers d'un processus de négociations qui soit franc et ouvert à tous. C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement soudanais à continuer de coopérer avec la MINUAD, ce qui serait un moyen de d'assurer le succès de l'Opération et d'aider l'État à étendre son autorité à l'ensemble du territoire.

Nous nous félicitons aussi du fait que la MINUAD et le personnel humanitaire puissent mieux circuler, ce

qu'a rendu possible la diminution des actes criminels. Il s'agit là d'une avancée très significative.

En cette phase critique, nous souhaitons également encourager la communauté internationale à accorder une aide énergétique au Soudan afin de consolider ces faits nouveaux positifs dont a fait état M. Lacroix dans son rapport, et de débloquer les situations qui le nécessitent.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix pour son rapport au Conseil, dont la qualité nous permet de comprendre les derniers développements dans la région du Soudan.

Elle voudrait particulièrement articuler son intervention sur deux points essentiels : le processus de paix au Darfour, et l'état d'exécution des recommandations issues du rapport spécial de la Présidente de la Commission

de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2017/437), qui de traite l'évaluation conjointe du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, notamment de la mise en œuvre de la première phase de restructuration de la MINUAD.

Bien que ma délégation se réjouisse de l'amélioration de la situation sécuritaire, marquée par une baisse sensible des affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés au Darfour depuis la prorogation des cessez-le-feu unilatéraux entre les protagonistes et par la campagne de collecte des armes, elle reste toutefois préoccupée par le peu de progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui demeure un cadre politique utile pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et donner aux populations du Darfour la possibilité de jouir des dividendes de la paix.

La Côte d'Ivoire craint que l'impasse à laquelle nous assistons au plan politique ne réduise à néant les efforts entrepris jusque-là pour une sortie durable de la crise, et conduise à un retour à la situation antérieure, à l'origine des déplacements massifs de personnes auxquels nous assistons à nouveau aujourd'hui.

Pour ma délégation, la paix au Darfour passe nécessairement par la réconciliation nationale, une cessation permanente des hostilités et un dialogue

politique inclusif. Nous invitons donc toutes les parties prenantes à s'impliquer véritablement dans le retour de la paix, pour le bien-être des populations et pour la stabilité de toute la région.

S'agissant de l'application des recommandations de l'examen stratégique relatives notamment à la première phase de restructuration de la MINUAD, ma délégation voudrait se féliciter de l'évaluation conjointe du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine.

Sur les points prescrits par le paragraphe 6 de la résolution 2363 (2017) du 29 juin 2017 concernant l'évaluation conjointe, ma délégation voudrait insister, en particulier, sur deux d'entre eux : les progrès accomplis dans l'exécution de la phase I de la restructuration de l'Opération hybride, et la coopération du Gouvernement soudanais avec la MINUAD.

Concernant le premier point, ma délégation se félicite du bon déroulement de la première phase, qui a abouti à la fermeture de 11 sites et à la réduction des effectifs militaires et de police, qui sont passés respectivement de 15 845 à 11 395 et de 3 403 à 2 888. La délégation ivoirienne se réjouit de la mise à disposition par le Gouvernement soudanais du site devant servir à l'établissement du Groupement tactique du Djebel Marra, ce qui constitue à nos yeux un moyen de renforcer les capacités de la MINUAD dans le cadre de ses activités de consolidation de la paix au Soudan.

Concernant le deuxième point, ma délégation voudrait, dans un esprit constructif de coopération, inviter le Gouvernement soudanais à garantir à la MINUAD, conformément à son mandat, une liberté de mouvement et de circulation de ses troupes et à lui faciliter les procédures administratives nécessaires à l'exercice normal de ses activités.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à saluer la présence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et je le remercie de son exposé détaillé sur le rapport du Secrétaire général (S/2017/1113) concernant l'évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Je me félicite également des évolutions positives mentionnées dans le rapport, en particulier la baisse du nombre d'affrontements et du niveau de violence durant la période considérée.

Nous estimons qu'il s'agit d'une étape extrêmement importante en vue de réaliser la stabilité au Darfour.

Nous saluons par ailleurs le fait que le Gouvernement soudanais a accepté les conclusions de l'évaluation conjointe et alloué un terrain pour la base opérationnelle temporaire à Golo. Nous saluons également les efforts que déploie le Gouvernement soudanais pour stabiliser le Darfour, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés, la collecte des armes et le dialogue national. Nous appuyons le processus de dialogue national et le travail que réalise le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Nous saluons également les efforts que déploie la MINUAD, en collaboration avec les forces locales au Darfour, pour faciliter la transition vers la phase de consolidation de la paix postconflictuelle. Nous réitérons la nécessité d'appuyer les efforts du Soudan.

Le rôle positif que jouent les amis du Soudan dans l'exécution de projets de développement au Darfour contribue aux retours volontaires de personnes déplacées et leur permet de vivre une vie décente. À cet égard, je réitère la nécessité de régler la situation au Darfour par des moyens politiques et l'importance que revêt la participation de toutes les parties au processus politique pacifique.

Il importe de mettre un terme à la prolifération des armes au Darfour. À cet égard, je salue la coopération entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais en matière de collecte des armes dans certains camps de réfugiés. Je réitère également la nécessité de respecter la souveraineté, l'unité et l'indépendance du Soudan. Je prends note des attaques commises au Soudan par des groupes de miliciens, qui déstabilisent la situation dans le pays et dans la région. Nous réitérons notre appui au Gouvernement soudanais, qui s'efforce de surmonter ses problèmes et de répondre aux exigences de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé.

Ma délégation appuie les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2017/1113) sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ainsi que l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans la restructuration de la MINUAD, et elle souhaite faire les observations suivantes.

Le Kazakhstan juge encourageantes l'amélioration régulière de la situation sécuritaire et humanitaire au Darfour et l'amélioration de la coopération entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et l'Union africaine (UA). La preuve la plus récente de cette coopération est le fait que le Gouvernement a accepté d'ouvrir une base opérationnelle à Golo. Nous saluons également la décision du Gouvernement soudanais de prolonger le cessez-le-feu unilatéral jusqu'à fin mars. Nous espérons que les autres parties entreprendront également les efforts nécessaires pour donner une impulsion à un processus politique sans exclusive dirigé par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. Nous devons avancer progressivement vers la réalisation du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Le Kazakhstan note par ailleurs avec satisfaction qu'aucun effet néfaste n'a été observé durant la première phase de la restructuration de la MINUAD. Nous estimons qu'au moment du renouvellement de son mandat en juin, les tâches de la MINUAD devront être adaptées pour accorder la priorité à ses capacités en matière de consolidation de la paix. Les efforts de consolidation de la paix doivent être axés sur la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré pour le Darfour, portant sur la période de juillet 2017 à juin 2019, adopté par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies, qui identifie les priorités en vue de réaliser une paix durable au Darfour. Dans le même temps, le Gouvernement soudanais a besoin d'un appui international, notamment des compétences spécialisées et une aide financière afin de régler la situation des personnes déplacées et de mener à bien la campagne de collecte des armes. Outre ces efforts, il importe d'investir dans des projets de développement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je félicite les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et leur souhaite plein succès dans leurs efforts. Ils peuvent compter sur notre coopération au Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation au Soudan, car nous partagerons toutes les informations avec eux.

Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2017/1113), dont le Conseil est saisi. Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, de son exposé très édifiant, qui nous a été d'une grande utilité. Je félicite également le Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que la Commission elle-même de leurs efforts, et je les remercie de leur appui continu au Soudan.

Nous avons examiné le rapport dont est saisi le Conseil sur la mise en œuvre du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. C'est un rapport périodique qui est présenté tous les 60 jours pour évaluer la situation au Darfour. Le Conseil a peut-être remarqué que ces rapports semblent ne rien contenir de nouveau. Nous estimons que le Secrétariat ne fait que se pencher sur des incidents mineurs et les délits signalés dans les commissariats de police. Nous estimons que cette pratique est révélatrice de lacunes dans la préparation des rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil.

Je souhaite faire référence aux paragraphes du rapport qui évoquent la situation et la nature du conflit au Darfour, dans lesquels sont décrits des incidents mineurs qui pourraient se produire jusque dans les villes les plus sûres. Il semble que les auteurs du rapport l'aient élaboré en se basant sur des incidents signalés aux commissariats de police. Cela confirme ce que nous avons souligné à maintes reprises, à savoir que la situation au Darfour est maintenant normale et sûre, au même titre que dans nombre d'autres villes et régions dans le monde entier.

À cet égard, je rappelle que nous avons attiré l'attention du Conseil sur cette situation au moment du renouvellement du mandat de la MINUAD en juin 2017 (voir S/PV. 7989). Nous avions à l'époque dit que la réduction de la périodicité des rapports risquait d'affaiblir la qualité des rapports soumis au Conseil et qu'il serait préférable de garder une période de 90 jours.

L'adoption de la résolution 2363 (2017), qui appelle au retrait progressif de la MINUAD et à sa restructuration, a fait entrer le Darfour dans une nouvelle phase de consolidation de la paix et de renforcement des acquis en matière de paix et de sécurité partout au Darfour, à l'exception d'une petite poche dans le Djebel Marra. La résolution a conforté les appels lancés par le Gouvernement soudanais depuis 2015 pour que la Mission s'adapte à l'évolution de la situation au Darfour, qui avait permis de modifier la nature du conflit.

Ainsi, tout ce qui reste de la crise au Darfour, ce sont ses répercussions pour le développement et les personnes déplacées, qui sont directement liées à la consolidation de la paix. Nous considérons qu'il est grand temps que l'ONU et la communauté internationale appuient le Gouvernement soudanais afin de régler ces problèmes une bonne fois pour toutes. Nous remercions, par ailleurs, le Qatar, parrain du Processus de paix de Doha, et les autres États amis des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour reconstruire les villages et rétablir des services de base, ce qui a encouragé les personnes déplacées à rentrer chez elles et à reprendre une vie normale.

En ce qui concerne l'Accord de Doha, un certain nombre de représentants du Conseil en ont parlé. Si nous parvenus à ce stade aujourd'hui, c'est parce que l'Accord, dans son essence, a été mis en œuvre à 85 %. Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui a été créée en vertu de l'Accord de Doha et comprend les cinq membres permanents du Conseil. Elle se réunit, à tour de rôle, à Khartoum et à Doha tous les six mois afin d'évaluer et d'analyser l'évolution de la situation au Darfour. J'invite les membres du Conseil à consulter ses rapports afin qu'ils puissent voir où en est la mise en œuvre de l'Accord de Doha, qui est supervisée par la Ligue des États arabes, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres partenaires de paix.

Avec tout le respect dû, je dois dire que je ne peux accepter deux déclarations faites par des membres du Conseil en ce qui concerne le processus de paix. Nous estimons que le Document de Doha est le fondement constitutionnel de l'opération de maintien de la paix. J'en veux pour preuve les changements apportés à la taille de la Mission sur le terrain et les dispositions de la résolution 2363 (2017), qui a été adoptée le 29 juin 2017.

Le Gouvernement soudanais, avec l'appui de la population du Darfour, s'emploie à consolider et à pérenniser la paix en mettant en œuvre des projets, dont le plus important est la campagne de collecte des armes, puisque qu'il n'y a plus de raison de détenir des armes dans cette région. Dans l'ensemble, le rapport indique que cette campagne a eu des résultats remarquables malgré le manque de ressources et de capacités, et que la volonté réelle et sincère de la mettre en œuvre a contribué à son succès et à son achèvement. Comme nous l'avons dit dans notre précédente déclaration, la collecte des armes est une condition *sine qua non* d'une paix et d'une sécurité durables au Darfour. Le Gouvernement

soudanais n'a donc ménagé aucun effort pour mener à bien cette campagne et collecter les armes des civils afin que les membres des forces armées soient les seuls à en porter et que tous ceux qui ne respectent pas les dispositions de la loi relative au port et à l'acquisition d'armes en subissent les conséquences.

Nous réaffirmons que le succès de cette campagne repose sur le respect de cette loi sans exception, un précepte que nous avons suivi systématiquement. En outre, nous soulignons l'importance de la coopération avec la MINUAD, ainsi que celle des consultations avec le Représentant spécial conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour. Le Vice-Président soudanais et le Représentant résident de l'Union africaine et de l'ONU se réuniront bientôt au Darfour. Le Vice-Président soudanais a dit que le Soudan était prêt à laisser à la MINUAD le soin de s'occuper de la collecte des armes, si la MINUAD s'engageait à mener à terme la campagne. Nous pouvons faire preuve de flexibilité sur ce point, mais c'est une question à laquelle nous devons nous attaquer, parce que la prolifération des armes dans toute zone de conflit ne fera que prolonger les difficultés et déclencher automatiquement des opérations spéciales d'urgence.

Mon pays se félicite des mesures prises par la MINUAD dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution 2363 (2017). À cet égard, 11 sites ont été fermés pendant la première phase de restructuration. Nous attendons avec impatience que commence la deuxième phase, à savoir la réduction des effectifs de la Mission, conformément à la résolution 2363 (2017). Je tiens, par conséquent, à réaffirmer que le Gouvernement soudanais continuera de coopérer avec la MINUAD afin qu'elle puisse remplir son mandat, y compris en ce qui concerne la fermeture des sites restants durant la deuxième phase. Nous convenons que cette coopération est très importante. Divers rapports, notamment celui dont nous sommes saisis, ont mis en exergue cette coopération, en particulier pour ce qui est du dédouanement des conteneurs, de l'octroi des visas, de la liberté de mouvement et de l'accès accordé à la Mission et aux partenaires humanitaires.

Nous avons également approuvé la demande de la Mission concernant la création d'une base opérationnelle temporaire dans la région de Golo. À cette fin, le Gouvernement soudanais lui a alloué un terrain de 5 620 mètres carrés dans le Djebel Marra. Nous demandons à la MINUAD et au Département

des opérations de maintien de la paix de réexaminer la possibilité de construire une route terrestre reliant Zalingei, Golo et Rokirol, car elle serait très bénéfique pour la population de cette région. La construction de l'aéroport militaire à Golo ne présenterait pas les mêmes avantages qu'une route, qui permettrait d'accéder à la région et de fournir des services au Darfour. Le Gouverneur du Darfour a présenté nos plans à la MINUAD à cette fin.

Pour terminer, nous applaudissons les efforts inlassables et intégrés qui ont été déployés pour faire aboutir le processus de paix et saluons à nouveau l'avènement de la paix, synonyme de développement, qui permettra de mettre fin au conflit une bonne fois pour

toutes. La délégation de mon pays remercie la MINUAD de son action dans divers domaines. Nous remercions également les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et réaffirmons notre volonté de coopérer avec tous les partenaires régionaux et internationaux sur toutes les questions liées à la MINUAD jusqu'à ce que sa dernière composante quitte le territoire du Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 heures.